

**MAIRIE
DE
COMBON**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026/15**

Séance du 27 mars 2026 à 19h30

Le conseil municipal de Combon, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique le vingt-sept mars deux mille vingt-six à dix-neuf heures et trente minutes, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Combon (17 rue de la mairie 27170 COMBON), sous la présidence de :

- Monsieur Rémy LECAVELIER-DÉSÉTANGS, maire sortant, pour ouvrir la séance et déclarer le nouveau conseil municipal installé dans ses fonctions.
- Monsieur Philippe DEPARROIS, conseiller municipal le plus âgé, pour l'élection du nouveau maire.
- Madame Elizabeth JEAN, élue maire, pour le reste de la séance.

Date de la convocation : 23/03/2026

Etaient présents : Mme Elizabeth JEAN, M. Philippe DEPARROIS, Mme Stéphanie AUFRERE, M. Didier AMMELOOT, Mme Morgane BARRE, M. Patrice DELANNOY, Mme Odile DELARUE, M. Edouard DESMONTS, Mme Stéphanie GALLET, Mme Estell GONTHIER, M. Romain LAFOSSE, M. Sébastien PAUMARD, M. Xavier SAUVALLE

Absents excusés :

- Monsieur Charles GENEVIEVE (a donné pouvoir à Mme Stéphanie AUFRERE)
- Madame Mélissa LACROIX (a donné pouvoir à Mme Stéphanie GALLET)

Quorum : fixé à 8 élus présents. Nombre d'élus effectivement présents : 13

Objet : Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au
SAEP Vallée de la Risle

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-7 ;

Vu les statuts du SAEP (syndicat d'alimentation en eau potable) Vallée de la Risle ;

Madame le maire indique qu'il convient de procéder à la désignation du délégué titulaire qui siégera au comité syndical du SAEP Vallée de la Risle ainsi que son suppléant ayant voix délibérative en cas d'empêchement de celui-ci.

Au regard de l'article L 5211-7 du code général des collectivités territoriales, l'élection des délégués s'est déroulée au scrutin public à main levée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention) décide d'élire les représentants suivants au SAEP Vallée de la Risle :

- Délégué titulaire : Monsieur Xavier SAUVALLE
- Délégué suppléant : Monsieur Romain LAFOSSE

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Certifié exécutoire par le maire de Combon après :

- **Transmission à la préfecture de l'Eure (Evreux) le :**

31 MARS 2026

- **Publication le :**

31 MARS 2026

Fait à COMBON, le 27/03/2026.

Elizabeth JEAN
Maire de Combon

Morgane BARRE
Secrétaire de séance

